

L'auteur se propose de présenter les nouveaux services qu'est capable d'offrir l'expert comptable dans le réseau de communication de l'information notamment "Internet" ainsi que les principaux outils informatiques disponibles, les normes d'échange de l'information qui ont été développées.

# Le E-cabinet d'expertise comptable

Par. Kais Fekih (expert comptable)



L'apparition d'une nouvelle technologie de publication de l'information a considérablement fait évoluer la notion de service. Cette information qui, dans une économie mondiale, devient la première source de richesses permet d'anticiper les réactions des marchés et des concurrents.

A cet effet, les économies modernes ont mis en œuvre des techniques informatiques afin d'automatiser la diffusion et la communication de l'information.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes contribuent, par leur rôle dans la société, à la qualité et à la production d'informations financières à destination des tiers.

A cet égard, les professionnels se sont, depuis quelques années, dotés d'outils informatiques de plus en plus performants dans l'automatisation des tâches, l'édition, et depuis peu dans des systèmes experts afin de réaliser les analyses mécaniques liées à leur métier. Ils ont également activement participé à l'élaboration des normes relatives à l'échange de l'information.

Ces derniers trouveront, dans les méthodes modernes de communication de l'information, des outils qui leur permettront de disposer d'une organisation de leur système d'information, encore plus performante, en ce qui concerne notamment :

- les échanges avec le reste du monde;
- les gains de productivité, par le travail en groupe ;
- les gains d'efficacité raccourcissant les délais ;
- l'amélioration de la qualité totale.

L'expert-comptable et l'auditeur accompagnent également les entreprises, dans la mise en œuvre des outils indispensables à la gestion de leur activité. Il se sont dotés pour cela de nouvelles compétences, dans l'analyse des systèmes d'information, afin de pouvoir réaliser leur mission de conseil dans des environnements comptables informatisés.

Nous nous proposons, de présenter les nouveaux services qu'est capable d'offrir l'expert comptable dans le réseau de communication de l'information notamment "Internet" ainsi que les principaux outils informatiques disponibles, les normes d'échange de l'information qui ont été développées.

## Les outils en possession de l'expert comptable

Le développement des nouvelles technologies et notamment les technologies Internet, Intranet, Extranet et A.S.P. (Applications Services Provider) propulsent les cabinets d'expertise comptable vers un nouveau mode d'exercice de leurs missions minimisant ainsi les coûts des missions et donc la facturation pour les clients.

Un ASP héberge et administre, pour le compte de ses clients, des applications logicielles sur ses machines et dans ses locaux. Le client accède à l'application via une ligne privée ou un réseau public avec des codes d'accès et opère les travaux dont il a besoin depuis l'endroit où il se trouve.

L'ASP s'occupe alors de l'hébergement et de la sécurisation des données

à la place de l'expert comptable.

Il devient désormais indispensable pour le cabinet d'être on line avec ses clients.

Seulement, voilà, quelle solution choisir?

Toute la problématique du cabinet réside dans le choix de la solution "idéale". Le cabinet n'est généralement pas un spécialiste de l'informatique et doit donc faire confiance à une société extérieure capable de comprendre les besoins et d'apporter de vraies solutions compatibles avec l'architecture informatique existante du cabinet.

Cette démocratisation des moyens informatiques d'habitude beaucoup trop chers pour une utilisation individuelle ouvre des possibilités énormes pour les professionnels qui n'ont plus à investir et à gérer des outils soft et une banque de données périlleux.

A ce titre, des technologies nouvelles comme l'Internet, Intranet et Extranet proposent :

- Une solution globale spécialement conçue pour la relation entre le cabinet et les clients ;
- Une solution compatible avec la plupart des environnements informatiques et des applications comptables des cabinets et des clients ;
- Une solution privée et sécurisée qui garantit la confidentialité et l'intégrité des informations transmises.

## L'Intranet : pour les collaborateurs

L'Intranet permet pour un cabinet d'expertise comptable sans investissement lourd, sans personnel dédié, quelle que soient sa taille et son nombre de sites géographiques de :

- avoir une liaison et un usage interne qui permet aux collaborateurs de travailler en tout lieu et à tout moment;
- effectuer des revues de dossier à distance ;
- échanger des messages accompagnés de pièces jointes (documents Excel, Word, ou tout autre fichier de données) ;
- consulter leur agenda et celui du cabinet ;
- accéder aux bases documentaires internes (notes de services, modèles de courriers, lettres de mission types, dossiers de révision-type...) ou externes;
- accéder et enrichir la base d'informations marketing du cabinet : les clients par bureau, par collaborateur, par ville...;
- naviguer en sécurité sur le Web et en durée illimitée...

Ainsi, la production augmente et les employés maîtrisent beaucoup mieux la technologie, si bien qu'ils peuvent plus facilement aider les clients à la prise de décision.

### Un Extranet privé et sécurisé pour les clients

Le principe est très simple : les clients du cabinet bénéficient ainsi d'un ensemble de services en ligne tels que :

- une liaison avec le cabinet sécurisée, privée et à haut débit sans passer par Internet. ;
- un accès aux services professionnels hautement sécurisés ;
- Le développement des missions de tenue et d'assistance comptable à distance.

### Un site à valeur ajoutée

Le site de l'expert-comptable doit être plus qu'une simple «vitrine» sans contenu. Le site du cabinet doit, non seulement, présenter la palette des compétences disponibles, mais il doit également proposer des services aux clients et leur apporter des réponses rapides et concrètes.

L'expert-comptable doit prendre conscience de l'impact essentiel du site web sur sa relation client. Il dispose en effet d'un véritable outil de fidélisation de la clientèle en mettant en ligne par exemple :

- des informations d'ordre général concernant la vie du cabinet ;

- des services d'information réservés aux clients ;
- des points d'actualité juridique, fiscale et sociale ;
- des sélections de sites à consulter pour l'usage quotidien de ses clients.

D'autre part, le e-mail est devenu le moyen de communication le plus répandu.

Les cabinets d'expertise comptable

**Pour compléter les services déjà disponibles, les cabinets peuvent désormais proposer à leurs clients une assistance comptable on line. Ce service en mode ASP (fourniture d'applications à distance) permet de compléter la mission de tenue de comptabilité traditionnelle par des innovations majeures.**

peuvent utiliser le e-mail pour adresser toutes informations utiles à leurs clients. Cette information peut comporter des fichiers de comptabilité, des tableaux de bord, ou toutes autres informations qui peuvent être échangées entre le cabinet et son client. L'information circule donc en temps réel par voie électronique, ce qui permet aux chefs d'entreprises clientes du professionnel comptable de mieux gérer leurs affaires et d'améliorer leur processus décisionnel.

### Les nouveaux défis de l'expert comptable

Face aux développements des NTIC, chaque jour, de nouvelles opportunités se présentent à l'expert comptable tels que le conseil en gestion de patrimoine, le développement des nouvelles tech-

nologies...

Ces opportunités sont autant de chances dont les cabinets peuvent profiter. Toutefois, il faut savoir les saisir, et les exploiter au bon moment. Il faut perpétuellement devancer les attentes des clients et ne pas attendre qu'ils vous sollicitent.

Pour relever tous ces défis, la bonne volonté ne suffit pas. Alors que de nombreux experts-comptables se préoccupent, à raison, de l'avenir de leur cabinet, quelques-uns ont décidé de réagir et de prendre leur avenir en main. Il s'agit, en effet, d'une question stratégique : la consolidation et le développement du " fonds de commerce " de leur cabinet.

Les experts-comptables, partagent la volonté de transformer l'image de leur cabinet tant auprès de leurs clients que de leur environnement, pour devenir de véritables cabinets de demain. Ils ont compris que cette mutation était indispensable pour relever les défis avant les autres.

Les objectifs sont clairs :

Les cabinets de demain bénéficient déjà d'un accès à une solution informatique révolutionnaire, qui leur permet de rester, en toute sécurité et en toute confidentialité, en contact permanent avec leurs clients.

Les cabinets de demain bénéficient de nouveaux outils de travail :

- formations ;
- solutions innovantes ;
- développer de nouvelles missions;
- améliorer la productivité ;
- fournir aux clients une information de plus en plus en "temps réel";
- motiver les collaborateurs...

### Elaboration de nouvelles missions de conseil :

L'expert-comptable, conseiller privilégié des dirigeants des entreprises, ne peut se mettre en dehors de cette mutation. En effet, le passage des activités des entreprises vers l'introduction des NTIC induit le transfert de certaines missions de conseil.

Ces règles couvrent de nouveaux modes d'organisation, de commerce, de travail etc. Les entreprises vont et doivent par la force des choses faire pousser progressivement certaines de leurs

activités vers le Net (l'activité commerciale par exemple en intégrant le e-commerce) avec l'assistance de l'expert comptable qui développera de nouveaux domaines de compétence.

### Gestion et Comptabilité : un e-service on line

Pour compléter les services déjà disponibles, les cabinets peuvent désormais proposer à leurs clients une assistance comptable on line. Ce service en mode ASP (fourniture d'applications à distance) permet de compléter la mission de tenue de comptabilité traditionnelle par des innovations majeures.

Cette innovation technologique permet de proposer aux clients d'enregistrer des données de gestion sans connaissance comptable. Inutile d'indiquer les numéros de compte, les codes journaux, la comptabilité se constitue au fil de la saisie des données de gestion par le client à l'aide des assistants intégrés dans l'application on line.

Jusqu'à maintenant, lorsqu'un client souhaitait disposer d'une gestion comptable au jour le jour, le cabinet n'avait pas d'autre choix que de lui proposer d'assurer sa propre tenue de comptabilité en utilisant un logiciel chez lui et de réduire sa mission à la seule révision.

Les services ainsi proposés au client :

- options diverses d'assistance à l'enregistrement selon le niveau comptable de l'utilisateur;
- affectation de numéros de chrono pour classement et recherche;
- pilotage automatique du scanner pour archivage et consultation ultérieure des pièces comptables;
- pointage des comptes de banque;
- traitement en fonction du type de comptabilité, du régime de TVA;
- la gestion de l'échéancier.

### Création de nouveaux outils de contrôle

L'évolution des techniques sur Internet impose aussi une évolution des moyens des auditeurs afin d'assurer un niveau important de fiabilité et de sincérité de l'information financière.

Lorsqu'une assemblée générale est tenue sur Internet, l'auditeur devra développer des outils techniques permettant la vérification du respect des obli-

gations légales et réglementaires notamment le quorum et la majorité.

Dans ce même ordre d'idées et afin de palier aux risques liés à l'hébergement du rapport de l'auditeur dans le site de la société, comment assurer au visiteur du site de l'entreprise que le rapport de l'auditeur est bien celui de la firme d'audit qui le signe?

**La certification trust qui commence à faire son apparition dans de nombreux sites, garanti ainsi un important niveau de confiance pour les clients des sociétés qui pourront réaliser toutes les opérations possibles du simple commerce par l'utilisation de cartes de crédit à l'achat d'actions jusqu'au vote dans des assemblées sur le net en toute sécurité.**

Il y a plusieurs solutions possibles à ce problème. Une première solution consiste à ce que le rapport du commissaire aux comptes soit logé sur le propre serveur de l'entreprise avec des clés de contrôle détenues par la firme d'audit.

Une autre solution consiste à créer un genre de lien hypertexte entre le site de l'entreprise et celui de la firme d'audit de telle façon que la partie du rapport annuel de l'entreprise réservée au rapport de l'auditeur permet automatiquement un lien avec le site de la firme d'audit qui conservera alors le contrôle sur l'avis d'audit.

### Audit permanent des publications :

Les sociétés disposent à travers Internet d'un moyen important de dif-

fusion instantanée d'information financière. Les sociétés se trouvent alors tentées par une publication rapide non soumise à un contrôle externe à même d'assurer la fiabilité et la sincérité des données.

Face à cette nouvelle nature de communication et eu égard à la densité des informations disponibles sur un site, l'expert comptable auditeur pourra développer un nouveau modèle de contrôle permanent afin d'identifier les insuffisances ou même les abus consignés dans le site de la société objet de l'audit.

On pourrait imaginer alors l'existence d'un nouveau rapport présenté par l'auditeur lui-même et portant certification des informations financières publiées sur Internet. Un tel rapport devra être daté et sera logé dans le site de l'entreprise.

### Création de nouveaux labels de certification :

De tels développements impliquent forcément de nouveaux paris pour l'expert-comptable. En effet, répondre aux nouveaux besoins de sécurité et de fiabilité des publications financières sur Internet nécessite la création de nouveaux services de labélisation et de certification e-business.

Ces procédures, associées souvent au label «TRUST», permettent de porter à la connaissance des utilisateurs actuels et futurs, l'existence d'une évaluation indépendante des pratiques et des contrôles des opérations sur le web notamment les assurances de :

- l'intégrité du processus d'activité;
- la sécurité;
- la confidentialité;
- le traitement des réclamations;
- la mesure d'audience;
- la publicité de distribution;
- le respect des obligations légales et réglementaires.

La certification trust qui commence à faire son apparition dans de nombreux sites, garanti ainsi un important niveau de confiance pour les clients des sociétés qui pourront réaliser toutes les opérations possibles du simple commerce par l'utilisation de cartes de crédit à l'achat d'actions jusqu'au vote dans des assemblées sur le net en toute sécurité. ■